

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU WISSEMBOURG
COMMUNE DE WINDSTEIN

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 11 avril 2024
sous la présidence de Monsieur Steeve OMPHALIUS, Maire

convocation : 28 mars 2024

Membres présents : Mesdames BIEBER Martine, FISCHER Mylène, SPENRATH Elisabeth, Messieurs BALL Patrick, BERTIN Luc, ISENMANN Christian, MUNSCH Christian, STEINER Christian.

Membre excusée : Madame BREHM Marie donne pouvoir à Monsieur ISENMANN Christian, Monsieur PFEIFFER Romuald donne pouvoir à Monsieur BERTIN Luc

Monsieur ISENMANN Christian a été nommé secrétaire de séance

Objet : N°1) Adoption du procès-verbal du 18 mars 2024

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 18 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : N°2) Fixation des taxes communales exercice 2024

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024. Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut être à nouveau voté et modifié par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait possible d'appliquer une majoration spéciale de la taxe d'habitation en 2024, à condition que le taux communal soit inférieur à 75 % du taux moyen départemental constaté en 2023. Néanmoins, il est proposé le maintien des taux 2023 pour l'année 2024 comme suit :

Désignation	Taux 2023	Proposition taux 2024
Taxe foncière (bâti)	22.40 %	22.40 %
Taxe foncière (non bâti)	87.07 %	87.07 %
Taxe d'habitation	8.25 %	8.25%

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide
- le maintien des taux 2023 pour l'année 2024 à savoir :**

Désignation	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	22.40 %	22.40 %
Taxe foncière (non bâti)	87.07 %	87.07 %
Taxe d'habitation	8.25 %	8.25 %

ce qui correspond à un produit fiscal attendu de : 76 221 €.

Objet : N°3) Budget Primitif exercice 2024 – budget principal

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif - budget principal de l'exercice 2024 ;

**Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité,
décide**

- d'adopter le budget primitif - budget principal exercice 2024, arrêté comme suit :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	258 510.06 €	258 510.06 €
FONCTIONNEMENT	360 671.41 €	360 671.41 €
TOTAL	619 181.47 €	619 181.47 €

précise

- que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 abrégée

Objet : N°4) Divers et communications

- Monsieur le Maire remercie les Conseillers municipaux pour leur implication lors de la journée citoyenne du 6 avril dernier et constate une nouvelle fois le succès de cette opération qui a permis de réaliser de nombreux travaux et ramasser des détritux certes moins importants cette année. Il remercie également l'association Windstein Animation pour sa participation pour le traditionnel repas.
- Le projet d'aménagement de la place du menhir et du parking rentre dans la phase d'avant-projet sommaire et une réunion de présentation a été fixée au 15 avril à 14h00. Tous les conseillers sont invités pour qu'un large échange puisse avoir lieu.
- Une réunion aura également lieu prochainement avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord pour l'implantation éventuelle d'une fenêtre de paysage.
- La prochaine commission locale SDEA aura lieu le 29 avril à 14h00 en mairie et tous les conseillers municipaux sont conviés. Monsieur le Maire informe également le Conseil

que la dernière campagne de remplacement de compteurs a démarré. La télé-relève pourra donc être opérationnelle à l'automne prochain.

- La stratégie de mise en vente du terrain communal rue des châteaux sera à rediscuter lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire expose aux conseillers les modifications envisagées par la Région Grand Est concernant la prise en charge du transport scolaire. Une réunion avec toutes les communes concernées à ce sujet est prévue le 26 avril prochain à la Maison de Région de Saverne/Haguenau.
- Une opération de sensibilisation aux bienfaits de la marche à pied est organisée par la Communauté des communes et trois ateliers auront lieu à la mairie de Windstein à partir du 15 avril.
- Monsieur Bertin signale qu'il serait opportun de mettre un banc à l'emplacement de l'abri bus qui vient d'être démonté au carrefour du Finsterthal. Monsieur le Maire précise que l'entreprise chargée de la réparation a fait défaut et qu'il a souhaité le faire démonter pour éviter tout accident. Un banc pourra effectivement être mis en place rapidement.
- Monsieur Steiner relève que les conteneurs à déchets de certains habitants de Jaerthal ne sont pas rangés dans leur propriété et obstruent le passage sur le trottoir. Il semblerait que les personnes concernées sont de Windstein, mais également de Niederbronn-les-Bains. Monsieur le Maire se rapprochera de la commune voisine pour enclencher une démarche groupée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt heures.

Windstein, le 15 avril 2024
Le secrétaire de séance,
Christian ISENMANN

